

BM&A

11, rue de Laborde
75008 PARIS

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

DELOITTE & ASSOCIES

6 place de la Pyramide
92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

GRTgaz

Société anonyme

6, rue Raoul Nordling
92270 BOIS-COLOMBES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

BM&A

11, rue de Laborde
75008 PARIS

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

DELOITTE & ASSOCIES

6 place de la Pyramide
92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

GRTgaz

Société anonyme

6, rue Raoul Nordling
92270 BOIS-COLOMBES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la société GRTgaz,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GRTgaz relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme indiqué dans le paragraphe « Titres de participation et créances rattachées » de la note « Immobilisations financières », la valeur comptable des titres de participation pour lesquels votre société s'inscrit dans une logique de détention durable est ramenée à sa valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. Nous avons examiné les données et les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité.

- Comme indiqué dans la note « Provision pour démantèlement » de la partie « Règles et méthodes comptables » et la note 9 de l'annexe aux comptes annuels, certaines installations, dont notamment les canalisations de transport, doivent être démantelées ou a minima mises en sécurité à l'issue de leur durée d'exploitation. Votre société constitue dans ce cadre des provisions pour démantèlement sur la base de son scénario de long terme. Nous avons revu les scénarios et hypothèses qui sous-tendent ces provisions et vérifié que les notes annexes donnent une information appropriée.
- La note « Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel de GRTgaz » de la partie « Règles et méthodes comptables » et les notes 9 et 12 décrivent le mode d'évaluation et de comptabilisation des engagements résultant du régime de retraite des Industries Electriques et Gazières et la valeur des contrats d'assurance souscrits pour y faire face. Nous avons examiné les bases et modalités du calcul actuariel des engagements, étant rappelé que seule une partie de ces engagements fait l'objet de provisions, et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

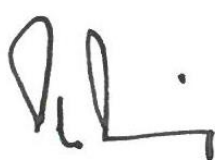
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 29 mars 2022

Les Commissaires aux comptes

BM&A



Pascal DE ROCQUIGNY



Marie-Cécile MOINIER

DELOITTE & ASSOCIES



Nadia LAADOULI



COMPTES ANNUELS AU 31/12/2021

Sommaire

Bilan	2
Compte de résultat	5
Annexes aux comptes annuels	7
<i>PREAMBULE</i>	8
<i>FAITS MARQUANTS</i>	8
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	10
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	16
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	19
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	25
<i>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</i>	31



Bilan

BILAN ACTIF

Présenté en milliers d'euros

Actif	Exercice clos le 31/12/2021 12 mois		Exercice clos le 31/12/2020 12 mois	
	Brut	Amort. Prov	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais de recherche et développement	27 139	10 179	16 960	18 943
Concessions, brevets et droits similaires	633 484	461 156	172 328	162 377
Immobilisations incorporelles en cours	45 479		45 479	41 846
Immobilisations Corporelles				
Terrains, agencements	54 622	14 260	40 362	40 233
Constructions	473 910	179 047	294 863	303 745
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 598 795	4 692 639	6 906 156	6 855 384
Autres immobilisations corporelles	146 083	101 746	44 337	49 454
Immobilisations corporelles en cours	173 796		173 796	266 308
Avances et acomptes	91		91	549
Immobilisations Financières				
Titres de participation	965 097	447	964 650	670 572
Créances rattachées à des participations	212 916		212 916	212 916
Prêts	8 633	14	8 619	7 985
Autres immobilisations financières	34 575		34 575	9 479
TOTAL (I)	14 374 620	5 459 488	8 915 132	8 639 791
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	98 034	13 791	84 243	86 621
En-cours de production (biens et services)				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	406		406	816
Clients et comptes rattachés	356 636	4 505	352 131	222 480
Autres créances				
. Personnel	95		95	70
. Organismes sociaux				4
. Etat, impôts sur les bénéfices	6 850		6 850	13 443
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	72 410		72 410	46 806
. Autres	5 870		5 870	6 142
. Compte courant	221 748		221 748	164 222
Disponibilités	25 189		25 189	3 511
Charges constatées d'avance	5 037		5 037	4 962
TOTAL (II)	792 275	18 296	773 979	549 077
Frais d'émission des emprunts à évaluer (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)	92		92	351
TOTAL ACTIF (I à V)	15 166 987	5 477 784	9 689 203	9 189 219

BILAN PASSIF

Présenté en milliers d'euros

PASSIF	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 639 725 milliers d'euros)	639 725	620 425
Primes d'émission, de fusion, d'apport	551 376	276 528
Réserve légale	62 042	62 042
Réserves réglementées		
Report à nouveau	63 893	85 754
Résultat de l'exercice	415 244	329 007
Subventions d'investissement	145 940	156 145
Provisions réglementées	2 933 262	2 877 644
TOTAL (I)	4 811 482	4 407 545
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	6 827	5 086
Provisions pour charges	82 048	83 240
TOTAL (II)	88 875	88 326
Emprunts et dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Découverts, concours bancaires	90	218
Emprunts et dettes financières diverses		
. Emprunts	3 978 448	4 108 821
. Divers	19 897	14 376
. Compte courant		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	24 093	11 042
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	344 605	173 255
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	102 280	94 002
. Organismes sociaux	57 572	55 430
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaire	57 524	34 675
. Autres impôts, taxes et assimilés	11 760	14 859
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	127 319	134 218
Autres dettes	64 852	52 211
Produits constatés d'avance	404	236
TOTAL (III)	4 788 844	4 693 343
Ecart de conversion passif (IV)	2	5
TOTAL PASSIF (I à IV)	9 689 203	9 189 219



Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en milliers d'euros

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2021		31/12/2020	
	12 mois		12 mois	
	France	Exportation	Total	Total
Production vendue (biens)	2 622		2 622	434
Production vendue (services)	1 846 457		1 846 457	1 876 743
Dont Accès des Tiers au Réseau	1 737 777		1 737 777	1 785 995
Dont Prestations de raccordements	29 767		29 767	21 427
Dont Autres produits	78 913		78 913	69 321
Chiffres d'affaires Nets	1 849 079	0	1 849 079	1 877 177
Production stockée				
Production immobilisée			101 076	102 376
Subventions d'exploitation reçues			1 436	41
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			11 277	23 565
Autres produits			6 556	5 106
Total des produits d'exploitation			1 969 424	2 008 265
Achats de matières premières et autres approvisionnements			-59 136	-80 186
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			-1 939	-4 756
Autres achats et charges externes			-412 718	-449 022
Impôts, taxes et versements assimilés			-64 772	-98 351
Salaires et traitements			-198 161	-191 855
Charges sociales			-102 809	-102 874
Dotations aux amortissements sur immobilisations			-490 365	-477 833
Dotations aux provisions sur actif circulant			-1 294	-1 646
Dotations aux provisions pour risques et charges			-7 143	-13 288
Autres charges			-28 043	-30 500
Total des charges d'exploitation			-1 366 380	-1 450 311
RESULTAT D'EXPLOITATION			603 044	557 954
Produits financiers de participations			96 287	80 450
Produits des autres valeurs mobilières et créances			14	27
Autres intérêts et produits assimilés			412	80
Reprises sur provisions et transferts de charges			351	3
Différences positives de change				
Total des produits financiers			97 064	80 560
Dotations financières aux amortissements et provisions			-160	-729
Intérêts et charges assimilées			-88 331	-95 802
Différences négatives de change				
Total des charges financières			-88 491	-96 531
RESULTAT FINANCIER			8 573	-15 971
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			611 617	541 983
Produits exceptionnels sur opérations en capital			12 119	11 206
Reprises sur provisions et transferts de charges			126 326	112 534
Total des produits exceptionnels			138 445	123 740
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			-12 520	-10 409
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			-181 944	-200 790
Total des charges exceptionnelles			-194 464	-211 199
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-56 019	-87 459
Participation des salariés			-16 255	-11 839
Impôts sur les bénéfices			-124 099	-113 678
Total des produits			2 204 933	2 212 565
Total des charges			-1 789 689	-1 883 558
RESULTAT NET			415 244	329 007

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 9 689 203 milliers d'euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 415 244 milliers d'euros.

Les montants sont présentés en milliers d'euros sauf précision contraire.

FAITS MARQUANTS

MONTEE AU CAPITAL D'ELENGY

Le 22 décembre 2021, GRTgaz est redevenu actionnaire à 100% de sa filiale Elengy.

Cette montée au capital d'Elengy résulte de l'apport en nature par SIG, au bénéfice de GRTgaz, de la totalité des 2 353 207 actions Elengy qu'elle détenait, représentant 17,8% du capital social et des droits de vote d'Elengy.

En rémunération de cet apport en nature, valorisé à hauteur de 294,1 millions d'euros, GRTgaz a procédé à l'émission au profit de SIG de 1 929 984 actions nouvelles, entièrement libérées, de 10 € de valeur nominale chacune, représentant une augmentation du capital social de 19,3 millions d'euros, et donnant lieu à la constatation d'une prime d'apport d'un montant total de 274,8 millions d'euros.

A l'issue de l'augmentation de capital, le capital social de GRTgaz est porté à 639 724 770 €, se composant de 63 972 477 actions de 10 € de valeur nominale chacune.

ACQUISITION D'ACTIONS PROPRES

GRTgaz a acquis sur l'exercice 26 000 de ses propres actions auprès du Fonds Commun de Placement d'Entreprise GRTgaz Alto. Ces actions ont été acquises en deux temps : 17 500 actions en janvier 2021, à la valeur unitaire de 95,87 € ; puis 8 500 actions en avril 2021, à la valeur unitaire de 101,90 €.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Crise russo-ukrainienne

GRTgaz demeure particulièrement attentif aux conséquences de la crise russo-ukrainienne sur le marché du gaz en Europe.

Cette vigilance s'applique à la fois sur les transactions monétaires avec des contreparties commerciales russes, compte tenu des sanctions internationales frappant en particulier un certain nombre de banques russes, ainsi que sur les systèmes gaziers français et européen.

En date d'arrêt des comptes :

- GRTgaz n'a pas détecté d'élément susceptible d'engendrer un incident majeur dans ses transactions avec des contreparties commerciales russes ;

- GRTgaz ne constate pas de difficulté d'acheminement de gaz sur le réseau français. Les entrées de gaz terrestres depuis le Nord-Est de la France sont maintenues, toutefois à des niveaux en deçà des valeurs observées les années passées. Elles sont cependant contrebalancées par des approvisionnements soutenus tant en GNL que depuis la Norvège.

Dans ces circonstances potentiellement très évolutives, GRTgaz demeure mobilisé pour analyser sans délai les conséquences induites sur ses états financiers par toute évolution des conditions d'approvisionnement, notamment en cas d'éventuelles défaillances ou restrictions des approvisionnements russes.

Financements

Le 16 février 2022, GRTgaz a procédé aux opérations de financement suivantes :

- Souscription auprès d'ENGIE FINANCE SA d'un emprunt de 207,3 millions d'euros, à échéance au 6 juillet 2037, remboursable in fine au taux fixe de 1,784% ;
- Souscription auprès d'ENGIE FINANCE SA d'un emprunt de 122,7 millions d'euros, à échéance au 6 juillet 2033, remboursable in fine au taux fixe de 1,563% ;
- Souscription par GRTgaz Développement auprès de GRTgaz d'un emprunt de 207,3 millions d'euros, à échéance au 6 juillet 2037, remboursable in fine au taux fixe de 1,784% ;

Le 9 mars 2022, les opérations de financement suivantes ont eu lieu :

- GRTgaz a procédé au remboursement à l'échéance de l'emprunt de 207,3 millions d'euros, souscrit en 2012 auprès d'ENGIE FINANCE SA au taux fixe de 3,34% ;
- En parallèle, GRTgaz Développement a remboursé à l'échéance l'emprunt de 207,3 millions d'euros, souscrit en 2012 auprès de GRTgaz.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

GENERALITES

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont établis dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu des règlements ANC n°2014-03 mis à jour de l'ensemble du règlement l'ayant modifié par la suite.

UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Les estimations significatives réalisées par GRTgaz SA pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- L'évaluation des provisions pour risques et charges :

L'évaluation des provisions pour risques et charges repose sur des hypothèses dont la modification pourrait conduire à une révision significative des provisions comptabilisées.

- L'évaluation des engagements de retraite et autres engagements envers le personnel hors bilan :

L'évaluation des engagements de retraite repose sur des calculs actuariels. Toute modification dans les hypothèses retenues par GRTgaz SA pourrait avoir un impact significatif sur l'évaluation des engagements.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées sont essentiellement constituées de l'amortissement dérogatoire lié à l'écart entre les durées d'utilité (retenues en comptabilité pour l'amortissement des immobilisations) et les durées d'usage (admissibles fiscalement).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce poste comprend pour l'essentiel les valeurs d'achat ou de production des logiciels, amorties sur leur durée d'utilité.

La durée d'utilité des logiciels retenue pour le calcul de l'amortissement est généralement comprise entre trois et huit ans.

Les autres frais de développement sont immobilisés s'ils satisfont des conditions précises. Il s'agit des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et qui généreront des avantages économiques futurs : prototype système de désodorisation décentralisée, prototype Power To Gas, projet FenHYx consacré à l'hydrogène et aux autres gaz de synthèse.

Les dépenses liées aux activités de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les activités de recherche et de développement se traduisent par la réalisation d'études variées touchant à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité, de la protection de l'environnement, de la qualité du service et de l'utilisation des ressources énergétiques.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées uniquement de biens propres. Elles sont comptabilisées à leur coût réel d'achat ou de production, y compris les frais accessoires.

Les coûts d'emprunt attribuables au financement d'un actif sont comptabilisés en charges et étalés sur la période de financement.

L'application des règlements n° 2002-10 et 2004-06 du CRC sur les actifs est effective, notamment en ce qui concerne l'approche par composants et l'amortissement des immobilisations suivant leur durée d'utilité. La mise en place de l'approche par composants a essentiellement touché les installations complexes (stations de compression).

L'essentiel des immobilisations corporelles est amorti selon le mode linéaire. Un amortissement dérogatoire est comptabilisé en prenant en compte les valeurs d'usage admises par l'administration fiscale.

Certaines immobilisations font l'objet d'un amortissement fiscal dégressif excédant l'amortissement de dépréciation économique linéaire : l'écart entre l'amortissement fiscal dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisé en amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées.

En application de l'approche par composants, GRTgaz utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les principales durées d'utilité et d'usage des composants principaux sont les suivantes :

	Durées d'utilité	Durées d'usage
Canalisations (artères/antennes), branchements canalisations	50 ans	25 ans
Protection cathodique	20 ans	15 ans
Postes de livraison DP tuyauterie et matériel connexe	30 ans	15 ans
Postes de livraison CI tuyauterie et matériel connexe	30 ans	15 ans
Postes de pré détente tuyauterie et matériel connexe	30 ans	15 ans
Postes de sectionnement / coupure	50 ans	20 ans
Compression	30 ans	12 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Titres de participation et créances rattachées

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés au coût d'acquisition. Leur valeur est revue annuellement. Une dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur de rendement, aux cours de bourse et le cas échéant en prenant en compte d'éventuelles couvertures de change.

Autres immobilisations financières

Figurent des prêts accordés aux salariés et des subventions accordées à un organisme collecteur agréé de l'effort à la construction. Une dépréciation est éventuellement constituée.

STOCK DE GAZ

Ce poste comprend :

- le gaz disponible en conduite.
- le stock issu du contrat de sécurité, qui permet à l'entreprise de détenir la capacité nécessaire pour pallier le besoin d'équilibrage de son réseau de transport.
- et des prêts ou emprunts de gaz au titre des Operating Balance Agreement, la contrepartie étant constatée en créance ou en dette.

Il est valorisé selon la méthode du prix moyen pondéré.

STOCK DE MATERIEL

Le transfert des compteurs en immobilisations corporelles a débuté en 2020 pour la plus grande partie et s'est poursuivi au cours de l'exercice 2021.

Le stock de matériel et de pièces de rechange est valorisé au coût moyen pondéré. Ce stock fait annuellement l'objet d'une provision pour dépréciation selon une méthode statistique.

La durée de dépréciation retenue pour chaque famille d'article est définie selon la durée de conservation avec risque d'obsolescence :

Famille d'articles	Durées de conservation avec risque d'obsolescence moyen
Tétrahydrothiophène i.e produit odorisant	Non déprécié
Manchons	Non déprécié
Compression > 10 K€	Non déprécié
Pièces métalliques	10 ans
Modules mécaniques	10 ans
Pièces élastomères	5 ans
Pièces électriques	5 ans
Modules électriques	5 ans
Produits chimiques	5 ans

QUOTAS D'EMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

Conformément à la publication en 2012 de l'ANC de « Propositions de comptabilisation des quotas de CO2 » applicable à partir du 1^{er} janvier 2013, les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en stock.

Les quotas alloués gratuitement sont comptabilisés pour une valeur nulle.

Les quotas acquis sont valorisés à leur coût d'acquisition.

Les ventes ou les restitutions annuelles de quotas constituent des sorties de stock, qui sont reconnues sur la base d'un coût unitaire moyen pondéré.

À la clôture, si les émissions de gaz à effet de serre en quantité sont supérieures au nombre de quotas en portefeuille, un passif est enregistré.

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, GRTgaz n'a enregistré aucun passif au titre des quotas d'émission à effet de serre.

L'estimation des émissions réalisées de gaz à effet de serre est de 133,3 Kilos-tonnes pour l'année 2021 valorisées à 2,18 M€. Le stock de quotas de CO2 comptabilisé au 31 décembre 2021 est de 4,8 M€ pour 294,9 Kilos-tonnes.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances clients regroupent toutes les créances liées aux prestations et les créances rattachées au cycle d'exploitation.

Elles comprennent également les factures à établir.

Dépréciation des créances clients :

Le risque d'impayés est apprécié individuellement pour tous les clients.

CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISES

Les dettes libellées en devises sont converties au cours du 31 décembre. Les écarts de conversion en résultant figurent respectivement à l'actif et au passif du bilan selon qu'il s'agit de pertes ou de profits potentiels de change.

Les pertes latentes (écart de conversion actif) font l'objet d'une provision pour pertes de change.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provisions représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL DE GRTgaz

Régime spécial des Industries Électriques et Gazières

GRTgaz relève du régime spécial Invalidité, Vieillesse et Décès des Industries Électriques et Gazières présenté en note 12.

Méthode de comptabilisation

Conformément à l'option offerte par l'article 324-1 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, GRTgaz inscrit à son passif sous forme de provision uniquement les engagements accordés au personnel correspondant à des droits déjà ouverts (rentes d'accidents du travail et de maladies professionnelles, rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité) ou à des prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière).

Le montant des indemnités de départ à la retraite est déterminé au prorata des droits acquis en fin d'exercice par l'ensemble des agents statutaires. Sa couverture s'effectue en partie par voie d'externalisation vers des fonds assurantiels.

Les autres engagements ne sont pas provisionnés au passif du bilan, ils sont mentionnés en engagements hors bilan (cf. note 12).

Méthode d'évaluation et hypothèses actuarielles

Le mode d'évaluation retenu est fondé sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations de GRTgaz est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. Lorsque la formule d'acquisition intègre un palier dont l'effet est de différer l'émergence de l'obligation, celle-ci est déterminée sur un mode linéaire.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ en retraite, de mortalité et de rotation du personnel.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence aux taux du marché des obligations d'entreprises de première catégorie, pour une échéance cohérente avec la maturité des engagements évalués.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, principalement l'amortissement dérogatoire et les résultats sur cession d'immobilisations.

IMPOT SUR LES BÉNÉFICES

GRTgaz SA est depuis le 1er janvier 2012 sous le régime d'intégration fiscale institué par l'article 68 de la loi n°87-1060 du 30 décembre 1987. Elle est société tête de Groupe au sens des dispositions des articles 223 A et suivants du CGI.

Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du Groupe à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

Les effets du régime d'intégration fiscale sont comptabilisés sur la charge d'impôt de GRTgaz SA, en tant que société mère.

COMPARABILITE DES EXERCICES

Les exercices 2021 et 2020 sont comparables.

PROVISION POUR DEMANTELEMENT

À l'issue de leur durée d'exploitation, certaines installations, dont notamment les canalisations de transport, doivent être démantelées ou a minima mises en sécurité. Ces obligations peuvent résulter de réglementations environnementales en vigueur dans les pays concernés, de contrats ou de l'engagement implicite de GRTgaz.

Les orientations politiques et sociétales de la France en matière de transition énergétique visent à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en favorisant les énergies renouvelables ou dites vertes, notamment le biométhane et l'hydrogène. Les différents scénarios qui permettent d'atteindre cette neutralité carbone, notamment le Scénario National Bas Carbone en France ou l'« étude prospective Futurs énergétiques » de RTE, le gestionnaire du réseau de transport de l'électricité, conduisent tous à une baisse significative des quantités de gaz consommées. GRTgaz analyse de près cette perspective, notamment dans le cadre de la définition de sa stratégie ainsi que pour l'appréciation de la durée d'utilisation des infrastructures gazières de transport et l'évaluation des provisions pour leur démantèlement.

En conformité avec l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050, le scénario de long terme retenu par GRTgaz, et qui préside à la mise en œuvre de sa stratégie, est un scénario qui combine électrification raisonnable, soit un peu moins de 50% de la demande finale en 2050, ainsi que développement ambitieux d'une palette diversifiée de gaz verts (biométhane, e-CH₄ synthétisé à partir de dihydrogène importé ou produit localement, ainsi que gaz naturel avec *Carbon-Capture and Storage*, hydrogène pur). Du fait de l'importance de ces gaz verts dans le mix énergétique français envisagé à horizon 2050 et au-delà, les infrastructures gazières de transport resteront très largement nécessaires et seront indispensables pour fournir de la flexibilité au système électrique. L'adaptation et la reconversion de ces infrastructures aux gaz verts permet d'envisager leur utilisation à un horizon très lointain, ce qui conduit à une valeur actuelle quasi nulle des provisions pour leur démantèlement, sauf cas spécifique des provisions démantèlement liées à la conversion du réseau de gaz B.

- En effet, la fin d'alimentation de la Zone en gaz B nécessite la conversion des infrastructures de Transport, avec notamment des aménagements temporaires du réseau de Transport actuel. Le projet de conversion a débuté par une phase pilote en 2018 et s'est achevé en 2020. Le 29 octobre 2020, le décret n° 2020-1313 modifiant le décret n° 2016-348 relatif au projet de conversion du réseau de gaz naturel à bas pouvoir calorifique introduit une échéance pour la réalisation de la conversion totale du réseau de gaz B fixée au 1er octobre 2029.
- Dans le cadre de l'arrêté à fin 2020, un actif et une provision de démantèlement ont été comptabilisés pour 3,6 m€. L'actif de démantèlement est amorti sur une durée s'étalant de 8 à 10 ans. Au 31 décembre 2021, cette provision démantèlement s'élève à 4,0 m€.

Compte tenu de son horizon et des nombreux paramètres qui le sous-tendent (notamment évolutions des connaissances sur la compatibilité à l'hydrogène des infrastructures gazières de transport, évolutions des politiques publiques françaises et européenne), GRTgaz continuera à procéder à une appréciation régulière du scénario de long terme qui permettra d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050. Cette appréciation s'accompagne d'une revue de l'évaluation des provisions pour démantèlement.

CONTROLE FISCAL

Depuis l'exercice 2013, GRTgaz s'est inscrit dans le cadre de l'expérimentation de la Relation de Confiance avec l'Administration fiscale. Les conclusions de la revue fiscale portant sur les exercices de 2013 à 2018 dans le cadre de cette relation n'ont pas identifié de sujets de contentieux avec l'administration non résolus. Le 02 mai 2019, GRTgaz a signé avec l'administration fiscale le protocole de Partenariat fiscal.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Note 1 - Immobilisations brutes = 14 374 620 milliers d'euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Mises en service	Reclassement	Apport	A la clôture
Immobilisations Incorporelles	635 694	71 973	-10 789	9 224	0	0	706 102
Frais de recherche et développement	22 157			4 982			27 139
Concessions, brevets et droits similaires	571 691		-10 763	72 556			633 484
Immobilisations incorporelles en-cours	41 846	71 973	-26	-68 314			45 479
Immobilisations Corporelles	12 097 548	385 407	-27 928	-7 730	0	0	12 447 297
Terrains et agencements	54 117		-117	622			54 622
Constructions	465 333		-445	9 022			473 910
Installations techniques, matériel et outillages industriels	11 169 081	5 197	-17 198	441 715			11 598 795
Autres immobilisations corporelles	142 160	4 887	-3 334	2 370			146 083
Immobilisations en cours	266 308	375 323	-6 376	-461 459			173 796
Avances & acomptes	549		-458				91
Immobilisations Financières	901 344	31 616	-5 886	0	0	294 147	1 221 221
Titres de participation	670 950					294 147	965 097
Créances rattachées à des participations	212 916	5 616	-5 616				212 916
Prêts	7 999	862	-228				8 633
Autres immobilisations financières	9 479	25 138	-42				34 575
TOTAL	13 634 586	488 996	-44 603	1 494	0	294 147	14 374 620

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels et licences liées aux projets informatiques.

Les immobilisations en cours correspondent essentiellement aux investissements dans le réseau de transport de gaz. Au 31 décembre 2021, les immobilisations en cours sont constituées principalement des projets suivants : conversion de la zone B ; nouvelle alimentation client de Donges ; progiciels informatiques (Scala, RIO, shERP) ; projets liés à la transition énergétique (Biométhane, Postes de rebours) et projets innovants (Fenhyx, Tenore).

Les immobilisations financières sont constituées :

- d'une participation de 100 %, d'une valeur de 40 760 milliers d'euros, dans la société GRTgaz Développement, (elle-même détentrice de la totalité des titres de la holding de droit allemand GRTgaz Deutschland-GmbH, (porteuse de 49 % des titres des sociétés Megal Verwaltungs-GmbH et Megal Mittel-Europäische-Gasleitungsgesellschaft mbH & Co. KG),
- d'une participation de 100,00 % d'une valeur de 883 162 milliers d'euros, dans la société ELENKY (elle-même détentrice de 100 % d'ELENKY Hub et Expertise et de 100 % de FOSMAX LNG)
- d'une participation de 83,55% dans la société 3GRT, d'une valeur de 4 milliers d'euros,
- d'une participation de 19,04% d'une valeur de 40 000 milliers d'euros, dans le fonds d'investissement EIFFEL GAZ VERT S.L.P., L'objectif de ce fonds est d'investir exclusivement dans des actifs contribuant à décarboner le contenu du réseau de gaz (grâce à l'injection de biométhane ou d'hydrogène par exemple) ou d'accroître les volumes de gaz transportés (en développant entre autre les stations de GNV ou de GNL).
- d'une participation de 15,87% dans la société DECLARANET,
- d'une participation de 7,75% dans la société de droit allemand PRISMA European Capacity Platform GmbH,
- d'un prêt accordé de 207 300 milliers d'euros à GRTgaz Développement dans le cadre de l'acquisition des participations allemandes au 1^{er} février 2012,
- de prêts et avances accordés aux salariés (prêts pour accession à la propriété),
- de prêts destinés à financer la Participation à l'Effort de Construction,
- et de dépôts de garantie concernant l'immobilier.

Note 2 - Amortissements et provisions d'actif = 5 459 488 milliers d'euros

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Reclassement	Apport	A la clôture
Immobilisations Incorporelles	412 528	69 570	-10 763	0	0	471 335
Frais de recherche et développement	3 214	6 965				10 179
Concessions, brevets et droits similaires	409 314	62 605	-10 763			461 156
Immobilisations Corporelles	4 581 875	420 795	-14 978	0	0	4 987 692
Terrains et agencements	13 884	402	-26			14 260
Constructions	161 588	18 300	-320	-521		179 047
Installations techniques, matériel et outillages industriels	4 313 697	389 800	-11 399	541		4 692 639
Autres immobilisations corporelles	92 706	12 293	-3 233	-20		101 746
Immobilisations en cours	0					0
Immobilisations Financières	392	69	0	0	0	461
Titres de participation	378	69				447
Prêts	14					14
TOTAL	4 994 795	490 434	-25 741	0	0	5 459 488

Note 3 – Stock = 84 243 milliers d'euros

Stock	31/12/2021	31/12/2020
Stock de gaz	34 851	42 292
Quotas de GES	4 828	1 330
Stock de matériel brut	58 355	55 556
Dépréciation sur stock de matériel	-13 791	-12 557
Stock de matériel net	44 564	42 999
En cours de production		
TOTAL	84 243	86 621

GRTgaz effectue des achats de gaz en vue de couvrir ses autoconsommations et d'assurer l'équilibrage de son réseau.

Note 4 - État des créances = 925 176 milliers d'euros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	256 124	213 588	42 536
Créances rattachées à des participations	212 916	212 916	
Prêts	8 633	227	8 406
Autres immobilisations financières	34 575	445	34 130
Actif circulant & charges constatées d'avance	669 052	669 052	0
Clients et comptes rattachés	356 636	356 636	
Personnel et organismes sociaux	95	95	
Etat, impôt sur les bénéfices	6 850	6 850	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	72 410	72 410	
Autres créances	5 870	5 870	
Avances et acomptes versés sur commandes en-cours	406	406	
Compte courant	221 748	221 748	
Charges constatées d'avance	5 037	5 037	
TOTAL	925 176	882 640	42 536

Les autres créances (5 870 milliers d'euros au 31 décembre 2021) sont constituées principalement des créances auprès des clients des Stockeurs (648 milliers d'euros), au titre du terme tarifaire de compensation de stockage.

Note 5 - Provisions pour dépréciation de l'actif circulant = 18 296 milliers d'euros

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours	12 557	1 234		13 791
Comptes de tiers	5 991	60	-1 546	4 505
Autres comptes débiteurs	0			0
TOTAL	18 548	1 294	-1 546	18 296

La méthode de calcul de la dépréciation sur les stocks et en-cours dont les modalités d'estimation ont été revues en 2013, est basée sur le taux de rotation constaté dans l'exercice par catégorie d'actifs. Les taux de rotation retenus pour 2021 sont :

	Entrée	Sortie
Stocks nationaux	61%	10%
Magasin régionaux	30%	23%

Les articles dont le taux d'entrée et le taux de sortie sont inférieurs au taux ci-dessous font l'objet d'une dépréciation.

Note 6 - Produits à recevoir par postes du bilan = 338 356 milliers d'euros

Produits à recevoir	31/12/2021	31/12/2020
Clients et comptes rattachés	331 506	202 184
Etat impôt sur les bénéfices	6 850	13 443
Autres créances	0	0
TOTAL	338 356	215 627

Note 7 - Charges constatées d'avance = 5 037 milliers d'euros

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Elles concernent essentiellement les loyers pour 2 989 milliers d'euros et des assurances pour 1 104 milliers d'euros.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Note 8 - Capital social = 639 725 milliers d'euros

Mouvement des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	62 042 493	0,01	620 425
Titres émis	1 929 984	0,01	19 300
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	63 972 477	0,01	639 725

Tableau des variations des capitaux propres	Capitaux propres à l'ouverture	Affectation du résultat de l'exercice précédent et dividendes	Remboursement de la prime d'émission	Apport	Autres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres à la clôture
Capital social	620 425			19 300			639 725
Primes d'émission, d'apport	276 528			274 848			551 376
Réserve légale	62 042						62 042
Report à nouveau	85 754	- 21 861					63 893
Résultat de l'exercice	329 007	- 329 007				415 244	415 244
Subvention d'investissement	156 145				- 10 205		145 940
Provisions réglementées	2 877 644				55 618		2 933 262
TOTAL	4 407 545	- 350 868	-	294 148	45 413	415 244	4 811 482

Note 9 - Provisions = 3 022 137 milliers d'euros

Nature de provisions	A l'ouverture	Dotation	Reprise pour utilisation	Reprise pour excédent	Démantèlement	A la clôture
Provisions réglementées	2 877 644	181 944	-126 326			2 933 262
Amortissements dérogatoires	2 877 644	181 944	-126 326			2 933 262
Provisions pour risques et charges	88 326	7 234	-6 190	-524	29	88 875
Provisions relatives au personnel	71 337	672	-3 360			68 649
Provisions pour litiges opérationnels	3 655	1 637		-497		4 795
Provisions pour litiges fiscaux (hors IS)	0					0
Autres Provisions	13 334	4 925	-2 830	-27	29	15 431
TOTAL	2 965 970	189 178	-132 516	-524	29	3 022 137

- Provisions réglementées :

Il s'agit de la contrepartie de l'amortissement dérogatoire calculé sur la base des durées d'usage admises par l'Administration fiscale.

- Provisions relatives au personnel : 68 649 milliers d'euros (cf. détails en note 12.D).

- Provisions pour litiges opérationnels (4 795 milliers d'euros au 31-12-2021) :

Ces provisions sont enregistrées en fonction du risque estimé de sortie des ressources et de la fiabilité de la détermination des coûts concernés.

- Provisions pour autres risques (15 431 milliers d'euros au 31-12-2021) :

Les provisions pour autres risques sont constituées des provisions pour litiges personnel et organismes sociaux (1 940 milliers d'euros), provisions pour bonus différé (7 725 milliers d'euros), provision pour perte de change (92 milliers d'euros), provision pour démantèlement (4 021 milliers d'euros), provision pour charges diverses (1 653 milliers d'euros).

Les variations 2021 au titre des provisions pour autres risques sont principalement dues à l'augmentation de la provision pour charges diverses de 1 653 milliers d'euros et de la provision URSSAF de 473 milliers d'euros.

Note 10 - État des dettes = 4 788 844 milliers d'euros

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	90	90	0	0
Découverts, concours bancaires	90	90		
Dettes financières diverses	3 998 345	376 416	1 642 995	1 978 934
Emprunts	3 978 448	376 382	1 638 698	1 963 368
Divers	19 897	34	4 297	15 566
Comptes courants	0			
Fournisseurs	344 605	344 605	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	344 605	344 605		
Dettes fiscales & sociales	229 136	229 136	0	0
Personnel, organismes sociaux	159 852	159 852		
Etat, Impôt sur les bénéfices	0	0		
Etat, Taxe sur le chiffre d'affaire	57 524	57 524		
Autres	11 760	11 760		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	127 319	127 319	0	0
Autres dettes	64 852	57 671	7 005	176
Avances et acomptes reçus s/commande	24 093	24 093		
Produits constatés d'avance	404	404		
TOTAL	4 788 844	1 159 734	1 650 000	1 979 110

Les autres dettes (64 852 milliers d'euros au 31 décembre 2021) sont constituées principalement des dettes envers les Stockeurs (33 449 milliers d'euros), au titre du terme tarifaire de compensation de stockage.

Les dettes financières diverses sont essentiellement constituées d'emprunts contractés auprès d'ENGIE.

Montant de l'emprunt	Début	Échéance	Nominal restant dû	Taux d'intérêt
1 500 000	2005	2029	711 440	5,5000%
800 184	2005	2029	314 267	0,0000%
207 300	2012	2022	207 300	3,3400%
90 000	2014	2024	90 000	0,1279%
190 000	2014	2024	190 000	2,0309%
345 000	2015	2025	345 000	1,6700%
100 000	2016	2026	100 000	0,8500%
162 000	2017	2023	162 000	0,7000%
135 000	2017	2027	135 000	1,3300%
135 000	2017	2028	135 000	1,4100%
993 000	2017	2041	850 610	1,4600%
110 000	2018	2026	110 000	1,0500%
110 000	2018	2027	110 000	1,2100%
110 000	2018	2028	110 000	1,3600%
175 000	2020	2032	175 000	0,7800%
210 000	2021	2036	210 000	0,9990%
TOTAL NOMINAL RESTANT DÛ - EMPRUNTS			3 955 617	
TOTAL INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS			22 831	
TOTAL EMPRUNTS			3 978 448	

Note 11 - Charges à payer par postes du bilan = 530 916 milliers d'euros

Charges à payer	31/12/2021	31/12/2020
Emp. & dettes auprès des établissements de crédit		
Emp. & dettes financières diverses	22 830	22 122
Fournisseurs	285 990	138 833
Dettes fiscales et sociales	157 520	147 382
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	54 397	61 496
Autres dettes	10 179	15 564
TOTAL	530 916	385 397

Note 12 – Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel de GRTgaz

Récapitulatif évolution des Engagements Sociaux		Engagement au 31/12/2021	Engagement au 31/12/2020
GRTgaz au 31/12/2021 en milliers d'euros			
Retraites	Retraites au titre des droits spécifiques futurs	257 039	278 673
	Total Retraites	257 039	278 673
Avantages postérieurs à l'emploi	Avantage en nature énergie (cf. § B.1)	540 737	592 676
	Indemnités de fin de carrière (cf. § B.2)	33 938	38 078
	Compte Epargne Jours Retraite	6 480	6 638
	Indemnités de Congés Exceptionnels	9 499	9 996
	Régime des capitaux décès	41 276	46 739
	Aide aux frais d'études	723	805
	Total Avantages Post Emploi	632 653	694 932
Avantages long terme	Rentes AT/MP et aide amiante (cf. § B.3)	33 421	35 873
	Invalidité (hors invalidité suite à IT)	13 799	13 197
	Incapacité temporaire (longues maladies)	658	681
	Invalidité suite incapacité temporaire	4 226	4 156
	Médailles	7 046	7 434
	Total Avantages long terme	59 150	61 341
Total Engagements bruts		948 842	1 034 946

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées en relation avec des actuaires indépendants. Les taux pondérés des principales hypothèses actuarielles sont présentés ci-après :

Hypothèses actuarielles	Retraite		Avantages postérieurs à l'emploi		Avantages à long terme	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Taux d'actualisation	1,31%	0,78%	1,31%	0,78%	1,06%	0,52%
Taux d'inflation	1,82%	1,82%	1,82%	1,82%	1,82%	1,82%
Durée résiduelle de service	19 ans	20 ans	19 ans	20 ans	19 ans	20 ans

A - PENSIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le fonctionnement du régime d'assurance vieillesse, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles des Industries Électriques et Gazières (IEG) est assuré par la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières (« CNIEG »). La CNIEG est un organisme de sécurité sociale de droit privé placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la Sécurité sociale, et du Budget.

Les personnels salariés et retraités des IEG sont, depuis le 1^{er} janvier 2005, affiliés de plein droit à cette caisse. Les conditions de détermination de droits à la retraite, fixées par le Statut national du personnel (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics. Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en modifier les termes.

Suite à la réforme du financement du régime spécial des IEG introduite par la Loi n° 2004-803 du 9 août 2004 et ses décrets d'application, les droits spécifiques (prestations du régime non couvertes par les régimes de droit commun) relatifs aux périodes validées au 31 décembre 2004 (« droits spécifiques passés ») ont été répartis entre les différentes entreprises des IEG. Le financement des droits spécifiques passés (droits au 31 décembre 2004) afférents aux activités régulées de transport et de distribution (« droits spécifiques passés régulés ») est assuré par le prélèvement de la Contribution Tarifaire d'Acheminement sur les prestations de transport et de distribution de gaz et d'électricité, et n'incombe donc plus au Groupe. Les droits spécifiques passés (droits au 31 décembre 2004) des activités non régulées sont financées par les entreprises des IEG dans les proportions définies par le décret n° 2005-322 du 5 avril 2005.

Le régime spécial des IEG est un régime légal ouvert aux nouveaux entrants.

Les droits spécifiques du régime des IEG constitués depuis le 1^{er} janvier 2005 sont intégralement financés par les entreprises des IEG proportionnellement à leur poids respectif en termes de masse salariale au sein de la branche des IEG.

Les engagements de GRTgaz sont déterminés selon une méthode actuarielle conformément au mode de calcul des engagements présenté dans la recommandation de l'ANC du 7 novembre 2013 (2013-02). Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière ;
- les âges de départ à la retraite ;
- l'évolution des effectifs de retraités ;
- les reversions de pensions.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués sur la base des droits validés à la date du calcul, tant auprès du régime des IEG que des régimes de droit commun ;
- ils sont déterminés pour l'ensemble des agents, actifs et retraités, relevant du régime des IEG ;
- les écarts actuariels sont immédiatement pris en compte.

B. LES AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

En complément des retraites, d'autres avantages sont donnés aux actifs et aux inactifs des IEG :

Avantages postérieurs à l'emploi :

- l'avantage en nature énergie,
- les indemnités de fin de carrière (IFC),
- les congés exceptionnels de fin de carrière,
- le régime des capitaux décès,
- les aides aux frais d'études (AFE),

Avantages à long terme :

- les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles,
- les rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité,
- les médailles du travail,
- l'aide bénévole amiante.

Les principaux engagements sont décrits ci-après.

1. L'avantage en nature énergie

L'article 28 du statut national du personnel des Industries Électriques et Gazières prévoit que l'ensemble des agents (agents actifs et inactifs, sous condition d'ancienneté) bénéficient d'un régime d'avantages en nature énergie intitulé « Tarif Agent ». Cet avantage recouvre la fourniture à ces agents d'électricité et de gaz à un tarif préférentiel. Les avantages dont bénéficieront les agents à la retraite constituent des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies. La population inactive bénéficiaire du tarif agent justifie d'au moins 15 années de service au sein des IEG.

Dans le cadre d'un contrat de prestation de services, ENGIE facture à GRTgaz le manque à gagner lié au « Tarif Agent » pour les bénéficiaires de son périmètre. L'engagement de GRTgaz relatif à la fourniture de gaz aux agents (actifs et inactifs), relevant des IEG correspond à la valeur actuelle probable des kWh fournis aux agents pendant la

phase de retraite valorisée sur la base du coût de revient unitaire. Cet avantage consenti est déterminé par différence entre le prix de vente public de l'énergie fournie et le tarif préférentiel accordé aux agents.

2. Les indemnités de fin de carrière

Depuis le 1er juillet 2008, les agents (ou leurs ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent) perçoivent, lors de leur départ en retraite, une indemnité de fin de carrière progressive en fonction de leur ancienneté dans les IEG, plafonnée au-delà d'une ancienneté de 40 ans.

3. Les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles

Les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les prestations couvrent l'ensemble des salariés et des ayants-droit d'un salarié décédé suite à un accident du travail, à un accident de trajet ou à une maladie professionnelle.

Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles reversions.

4. Le régime des capitaux décès

Le capital versé en cas de décès a pour but d'apporter une aide financière relative aux frais engagés lors du décès d'un agent statutaire en inactivité ou en invalidité.

Il est versé aux ayants-droit prioritaires des agents décédés.

Le décret n°2015-1536 du 25 novembre 2015 relatif au capital décès servi par le régime des industries électriques et gazières a limité l'indemnité statutaire de trois mois de pension à trois fois le montant prévu à l'article D. 361-1 du code de la sécurité sociale en vigueur à la date du décès (3 400€).

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose exclusivement sur l'employeur.

C. VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISEE DES ENGAGEMENTS

Faits marquants pour 2021 sur les engagements sociaux :

Les hypothèses actuarielles ont été revues, notamment, le taux d'actualisation et le taux d'inflation, qui ont respectivement eu un impact baissier de 138 798 milliers d'euros et 2 359 milliers sur les engagements.

	Au 31/12/2021				Au 31/12/2020				
En milliers d'euros	Retraites	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Avantages long terme	Total	Retraites	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Avantages long terme	Total	
A - Variation de la dette actuarielle									
Dette actuarielle en début de période	(316 751)	(656 853)	(61 342)	(1 034 946)	(244 365)	(557 159)	(52 125)	(853 649)	
Coût normal	(25 263)	(13 834)	(4 828)	(43 925)	(19 667)	(8 773)	(4 442)	(32 882)	
Intérêts sur la dette actuarielle	(2 869)	(5 166)	(295)	(8 330)	(3 581)	(7 277)	(516)	(11 374)	
Impact IFRIC	2 781			2 781				0	
Variation de périmètre				0				0	
Pertes et gains actuariels	38 065	63 578	2 113	103 756	(64 511)	(96 949)	(8 907)	(170 367)	
Cotisations versées	13 060	13 559	5 202	31 821	15 374	13 305	4 648	33 327	
Dette actuarielle en fin de période	A	(290 977)	(598 716)	(59 150)	(948 843)	(316 751)	(656 853)	(61 342)	(1 034 946)
B - Variation des actifs de couverture									
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	260 248	0	0	260 248	241 867	0	0	241 867	
Rendement attendu des actifs de couverture	2 200			2 200	3 377			3 377	
Pertes et gains actuariels	33 785			33 785	(1 426)			(1 426)	
Variation de périmètre				0				0	
Cotisations perçues	25 000			25 000	31 000			31 000	
Prestations payées	(10 694)			(10 694)	(14 570)			(14 570)	
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	B	310 539	0	0	310 539	260 248	0	0	260 248
Engagements nets de retraites	A+B	19 562	(598 716)	(59 150)	(638 304)	(56 503)	(656 853)	(61 342)	(774 698)

D. PROVISIONS

La provision comptabilisée au 31 décembre 2021 visant à couvrir une partie des engagements accordés au personnel (cf. Méthode de comptabilisation des engagements) s'élève à 68 649 milliers d'euros.

Engagements correspondant à	31/12/2021	31/12/2020
Des droits déjà ouverts		
Accidents du travail et maladies professionnelles	33 421	35 873
Pensions d'invalidité	18 683	18 034
- <i>Invalidité (hors invalidité suite à incapacité temporaire)</i>	13 799	13 197
- <i>Incapacité temporaire (longues maladies)</i>	658	681
- <i>Invalidité suite incapacité temporaire</i>	4 226	4 156
Des prestations dues pendant la période d'activité des salariés		
Congés exceptionnels de fin de carrière	9 499	9 996
Médailles du travail	7 046	7 434
Total	68 649	71 337

E. CONTRATS D'ASSURANCE

Les engagements de retraites et d'indemnités de fin de carrière du GRTgaz sont couverts par des contrats d'assurance dont la gestion des fonds a été confiée à des sociétés de gestion d'actifs.

Des versements ont été effectués en 2021 sur ces fonds assurantiers pour un montant de 25 000 milliers d'euros en couverture des droits spécifiques retraites validés au cours de l'exercice.

Le montant des versements reçus du fonds pour couvrir les prestations annuelles est de 10 694 milliers d'euros.

La juste valeur de ces contrats au 31 décembre 2021 est de 310 millions d'euros dont 267 millions d'euros concernent les retraites et 43 millions d'euros concernent les IFC.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 13 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 849 079 milliers d'euros

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires (Montant HT)	31/12/2021	31/12/2020
Production vendue de biens	2 622	434
Accès des Tiers au Réseau	1 737 777	1 785 995
Prestations de raccordements	21 447	21 427
Prestations interfaces techniques	6 196	2 913
Travaux constructions modifications d'ouvrages	635	863
Centrales à Cycle Combiné gaz	8 320	0
Autres recettes	72 082	65 545
TOTAL	1 849 079	1 877 177

Note 14 – Autres achats et charges externes = 412 718 milliers d'euros

	31/12/2021	31/12/2020
Achats non stockés	7 812	36 770
Charges de location	62 313	60 262
Entretien	68 854	68 633
Assurance	27 691	33 311
Frais de recherche et de développement	30 634	29 990
Personnel extérieur	2 003	1 579
Honoraires, rémunérations d'intermédiaires	10 111	7 963
Publicité, publication, relations publiques	6 481	7 642
Transport	2 190	2 250
Déplacements, missions et réceptions	8 741	8 215
Frais postaux et de télécommunication	9 101	8 989
Autres services extérieurs	176 787	183 418
TOTAL	412 718	449 022

Note 15 – Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation (nettes des reprises), et transfert de charges d'exploitation

Dotations nettes aux amortissements (hors dérogatoire)	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux amortissements linéaires	-490 365	-477 833
Reprises sur amortissements	0	5 663
TOTAL	-490 365	-472 170

Dotations nettes aux provisions (Dotations - Reprises)	31/12/2021	31/12/2020
Provisions avantages au personnel	-672	-10 203
Provisions pour litiges	-1 637	-505
Autres provisions pour risques et charges	-4 834	-2 580
Provisions pour dépréciation actif circulant	-1 294	-1 646
Provisions pour litige fiscal	0	0
Reprises provisions relatives au personnel	3 360	117
Reprises provisions pour litiges	497	13 329
Autres reprises provisions pour risques et charges	2 507	3 357
Reprises provisions pour dépréciation actif circulant	1 546	120
Reprises provisions pour litige fiscal	0	0
TOTAL	-527	1 989

Transferts de charges	31/12/2021	31/12/2020
Transferts de charges	3 367	979
TOTAL	3 367	979

Les transferts de charges en 2021 se décomposent entre charges imputables à des tiers pour 2 880 milliers d'euros (dont remboursement de sinistres pour 2 544 milliers d'euros) et remboursement de salaires (AGECIF, refacturations...) pour 487 milliers d'euros.

Note 16 – Résultat financier

	Charges 2021	Produits 2021	Net 2021	Net 2020
Revenus de titres de participation		89 363	89 363	73 526
Intérêts, charges et produits assimilés	-88 331	7 351	-80 981	-88 771
Résultat de change			0	0
Dotations et reprises de provisions à caractère financier	-160	351	191	-726
TOTAL	-88 491	97 064	8 573	-15 971

Note 17 – Résultat Exceptionnel

	Charges 2021	Produits 2021	Net 2021	Net 2020
Sorties et Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-12 520	1 073	-11 447	-9 914
Cessions d'immobilisations financières			0	0
Amortissements dérogatoires	-181 944	126 326	-55 618	-88 256
Autres		11 046	11 046	10 711
TOTAL	-194 464	138 445	-56 019	-87 459

Note 18 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 124 099 milliers d'euros

Niveau de résultat	Avant impôts	Réintégration s/ Déductions	Impôt
Résultat d'exploitation et participation des salariés	586 789	-18 731	161 340
Résultat financier	8 573	-66 004	-16 312
Résultat exceptionnel	-56 019		-15 910
Economie d'impôt intégration fiscale			-1 981
Impôts sur les sociétés (crédits d'impôts)			-3 064
Impôts sur les sociétés (ajustement IS N-1)			26
TOTAL	539 343	-84 735	124 099

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2021 est de 28,40 %. Il inclut la contribution sociale de 3,3% instituée en 2000.

Pour l'essentiel, les réintégrations et déductions fiscales effectuées sur l'imprimé 2058A de la liasse fiscale concernent

- pour le résultat d'exploitation : la contribution sociale de solidarité, la participation des salariés, le compte épargne jour retraite, la taxe sur les véhicules de tourisme, la prime d'émission d'ELENGY et les autres provisions non déductibles.
- pour le résultat financier : le régime mère-fille appliqué aux dividendes versés par GRTgaz Développement et ELENGY.

Note 19 – Variation des impôts différés

Variations des impôts différés ou latents							
Nature	Début d'exercice		Variations			Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Effet chgt de taux	Actif	Passif
Provisions réglementées		743 500	0	-88 376	102 244		757 368
- Amortissements dérogatoires		743 500		-88 376	102 244		757 368
Charges non déductibles temporairement	12 603	0	827	-1 909	1 064	12 585	
- Provision indemnités congés exceptionnels	2 581			-503	375	2 453	
- Participation des salariés	3 360		827		9	4 196	
- Contribution sociale de solidarité des sociétés	628			-37	19	610	
- Autres	6 034			-1 369	661	5 326	
Impôts différés actifs pour redressements fiscaux constitutifs de décalage	1 143				-185	958	

Note 20 – Groupe d'intégration fiscale

Le 15 juin 2012, le Conseil d'Administration de GRTgaz a autorisé la création d'un groupe d'intégration fiscale entre GRTgaz, « tête de groupe », et GRTgaz Développement. L'option pour le régime de l'intégration fiscale actuellement en cours est renouvelable tous les cinq ans par tacite reconduction.

En 2019, le groupe d'intégration fiscale était constitué de GRTgaz, GRTgaz Développement, Elengy et Elengy Hub.

En 2020, le groupe d'intégration fiscale est constitué de GRTgaz et GRTgaz Développement. Suite à l'opération de rachat des minoritaires de Fosmax à TOTAL, le taux de détention par GRTgaz d'Elengy et Elengy Hub est passé de 100% (en 2019) à 82,20% (en 2020).

GRTgaz étant redevenu actionnaire à 100% d'Elengy (ainsi que de ses filiales Fosmax LNG et Elengy Hub) le 22 décembre 2021, GRTgaz se trouve donc en mesure d'élargir le périmètre de son groupe d'intégration fiscale à ces trois sociétés, avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2022.

La convention d'intégration fiscale stipule que :

- chaque société intégrée supporte la même charge d'impôt qu'en l'absence d'intégration
- l'économie d'impôt réalisée par le groupe est immédiatement acquise à la société « tête de groupe ».

Au 31 décembre 2021, GRTgaz a comptabilisé une économie d'impôt résultant de l'intégration fiscale d'un montant de 1 981 milliers d'euros.

Note 21 - Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence fiscale du dérogatoire	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net de l'exercice	415 244	329 007
Impôts sur les bénéfices	-124 099	-113 678
Résultat comptable avant impôts	539 343	442 685
Variation des provisions réglementées	55 618	88 256
Résultat hors impôts et dérogatoire	594 961	530 941

Note 22 – Trésorerie

Trésorerie	31/12/2021	31/12/2020
Disponibilités	25 189	3 511
Solde créditeur de banque et concours bancaires	-90	-218
Trésorerie nette courante	25 099	3 293

Note 23 – Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Le compte de régularisation des charges et des produits

Le CRCP est un compte fiduciaire extracomptable qui est alimenté à intervalle régulier par tout ou partie des écarts de coûts ou de revenus constatés sur des postes prédéfinis. L'apurement du solde de ce compte s'opère par une diminution ou une augmentation des revenus à recouvrer par le tarif au cours de l'année suivante (sous réserve du non-dépassement d'un plafond prévu par la régulation). Afin d'assurer la neutralité financière du mécanisme, un taux d'intérêt s'applique au solde du compte.

Pour le tarif ATRT7 (délibération CRE du 23 janvier 2020), les postes de charges et de revenus qui sont soumis à ce mécanisme sont :

- les charges de capital supportées par les GRT, prises en compte à 100 % au CRCP, à l'exception de celles qui font l'objet du mécanisme de régulation incitative des charges de capital « hors réseaux » et pour lesquelles seul l'écart d'inflation est pris en compte ;
- les charges d'énergie motrice (gaz et électricité) et l'écart entre les charges et les recettes liées aux quotas de CO2. Ces charges sont couvertes à 80 % par le CRCP ;
- l'écart entre l'inflation prévisionnelle prise en compte par la CRE pour la mise à jour annuelle des charges d'exploitation des GRT et l'inflation réellement constatée, couvert à 100 % par le CRCP ;
- les revenus liés à l'acheminement sur le réseau de transport en aval des PEG, sur lesquels les GRT n'ont pas d'influence, sont couverts à 100 % au CRCP (les recettes de capacité de sortie du réseau principal, d'acheminement sur le réseau régional et de livraison, et de capacités d'injection de biométhane ; les recettes de capacité d'entrée et sortie des stockages ; les recettes de conversion de pointe de gaz H en B) ;
- les recettes d'acheminement perçues sur le réseau principal amont (hors sorties du réseau principal, entrée et sortie des stockages) sont couvertes à 80 % au CRCP, de même pour les charges et produits annexes suivants : les accès et transactions au PEG, les recettes des services d'équilibrage Alizées, les mécanismes Use It or Loose It et Use It and Buy It, les ventes aux enchères de capacité quotidienne ;
- les produits de raccordement des centrales à cycle combiné gaz (CCCG) et les turbines à combustion (TAC). Ces produits sont couverts à 100 % par le CRCP ;
- les recettes de prestations pour tiers liées aux grands travaux d'aménagement du territoire dont la réalisation est incertaine et sur lesquels les GRT n'ont aucune influence (par exemple des projets ferroviaires ou autoroutiers) seront couvertes à 100 % au CRCP ;
- les charges pour GRTgaz et les recettes pour TERÉGA liées à l'accord entre GRTgaz et TERÉGA permettant l'utilisation par GRTgaz du réseau de TERÉGA. Le montant de ces charges et recettes est couvert à 100 % par le CRCP ;
- les coûts éventuels liés, le cas échéant, à la rémunération par les GRT des consommateurs raccordés aux réseaux de transport qui auraient signé un contrat d'interruptibilité sur le fondement de l'article L.431-6-2 du code de l'énergie sont couverts à 100 % ;

- les charges d'exploitation de R&D : en fin de période tarifaire, un bilan des montants effectivement dépensés par chaque GRT sera effectué en prenant en compte l'inflation réelle. Si le GRT a dépensé moins que la trajectoire prévisionnelle, l'écart reste à la charge de l'opérateur ;
- les charges et les recettes induites par les mécanismes de résorption des congestions dans le cadre de la zone de marché unique sont couvertes à 100 % ;
- les frais d'études sans suite pour des grands projets ayant fait l'objet d'une approbation préalable de la CRE ou les autres coûts échoués traités au cas par cas dont la CRE approuverait la couverture, couverts à 100 % au CRCP ;
- les écarts de charges au titre de la prestation de conversion de gaz H en gaz B sont couverts à 100 % au CRPC ;
- les écarts entre la prévision et le reversement réalisé entre TERÉGA et GRTgaz au titre d'une partie des recettes perçues au point de sortie PIR Pirineos sont couverts à 100 % au CRCP.
- les recettes de raccordement des unités de production de biométhane et des stations de GNV sont prises en compte à 100 % au CRCP ;
- les plus-values réalisées dans le cadre de la cession d'actifs immobiliers ou de terrains sont prises en compte à 80 % au CRCP ;
- les recettes associées aux pénalités perçues par les GRT au titre des dépassements de capacités souscrites sont prises en compte à 100 % au CRCP ;
- les charges et produits associés aux contrats avec les autres opérateurs régulés sont pris en compte à 100% au CRCP;
- les charges de consommables (THT) sont prises en compte à 80 % au CRCP ;
- le reversement effectué par les GRD aux GRT au titre de la part du terme d'injection biométhane collecté auprès des producteurs raccordés au réseau de distribution destinée à couvrir les OPEX associés aux rebours des GRT sont couverts à 100 % au CRCP ;
- le flux inter-opérateur entre les deux GRT associé à la répartition de l'évolution du facteur d'évolution tarifaire k national est couvert à 100 % au CRCP ;
- les bonus et pénalités résultant des différents mécanismes de régulation incitative sont versés via le CRPC.

Dans la délibération du 16 décembre 2021, portant décision sur l'évolution du tarif d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel de GRTgaz, la CRE a arrêté le CRCP 2021 et l'a estimé à -57,2 M€.

Ce montant ainsi que le reliquat du CRCP au titre de l'année 2020 (-13,9 M€) seront apurés en partie sur 2022 (-59,2 M€) et reportés en partie sur le solde du CRCP 2022 (-11,9 M€), conformément aux principes définis pour l'ATRT7. Cela se traduit par une baisse des charges à recouvrer par le tarif ATRT7 de -59,2 M€ en 2022 pour GRTgaz.

Engagements relatifs aux investissements

Dans le cadre du développement et de l'entretien de son réseau de transport, GRTgaz s'est engagé à acheter, et les tiers concernés à lui livrer, des installations techniques. Les engagements contractuels d'investissements en immobilisations corporelles de GRTgaz s'élèvent à 117 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 171 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Autres engagements donnés

Dans le cadre du soumissionnement à la TICPE, GRTgaz a donné une caution bancaire auprès des Douanes pour un montant de 1,1 millions d'euros.

Dans le cadre du bail relatif à un immeuble à usage de bureaux dénommé Citizen conclu avec la SCI Atlantique, GRTgaz a versé une garantie bancaire autonome à première demande d'un montant de 2,4 millions d'euros qui expirera le 15 mai 2023.

Note 24 – Effectifs

Les effectifs équivalents temps plein au 31 décembre sont :

Effectifs		2021	2020
Agents statutaires	Exécution	315	326
	Maîtrise	1 306	1 323
	Cadres	1 446	1 417
TOTAL		3 067	3 066

Note 25 – Rémunération des dirigeants

Les principaux dirigeants du Groupe sont les membres du Comité Exécutif et les administrateurs. Leurs rémunérations se décomposent de la façon suivante :

Rémunérations (En millions d'euros)	2021	2020
Avantages à court terme	4,2	4,8
Avantages postérieurs à l'emploi	0,9	0,8
Autres avantages long terme	0,7	0,7
TOTAL	5,8	6,3

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

Les jetons de présence attribués au titre de l'exercice 2021 se sont élevés à 142 000 euros.

Note 26 – Honoraires versés aux Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires au titre du contrôle légal des comptes 2021 est de 232 milliers d'euros. Cette mission est réalisée par le cabinet Deloitte & Associés et le cabinet BMA en co-commissariat.

Note 27 – Litiges

Dans le cadre de ses activités normales, GRTgaz est engagé dans un certain nombre de contentieux avec des tiers ou administrations (y compris fiscales - se référer au paragraphe Contrôle fiscal), devant des juridictions étatiques, des tribunaux arbitraux ou des autorités de régulation.

Les principaux contentieux sont comptabilisés en tant que passifs ou constituant, selon les cas, des passifs éventuels ou actifs éventuels.

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas, pris individuellement, de litige significatif.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En euros

Filiales et participations	Capital social	Capitaux propres hors capital social	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par GRTgaz	Cautions et avais donnés par GRTgaz	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par GRTgaz au cours l'exercice
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de GRTgaz soit 6 397 250 euros										
<i>- Filiales (quote-part du capital détenu par GRTgaz supérieure à 50 %)</i>										
GRTgaz Développement	40 840 000	6 424 504	100,00%	40 760 293	40 760 293	212 915 987	N/A	N/A	2 333 749	17 520 360
ELENGY	132 202 620	454 231 528	100,00%	883 161 553	883 161 553	N/A	N/A	169 119 810	68 291 638	71 842 493
Eiffel Gaz Vert	210 102 000	-4 351 000	19,04%	40 000 000	39 552 904	N/A	N/A	N/A	-851 000	N/A
<i>- Participations (quote-part du capital détenu par GRTgaz entre 10 à 50 %)</i>										
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
a) Françaises										
3 GRT	4 701	255 166	83,55%	3 928	3 928	N/A	N/A	N/A	-89 675	N/A
b) Étrangères										
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
a) Françaises										
Declaranet	7 262 600	2 720 727	15,87%	1 152 500	1 152 500	207 294	N/A	11 828 302	1 312 861	N/A
b) Étrangères										